

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

وزارة المالية

المديرية العامة للسينزانية
المدير العام

29 MARS 2023

00 00 22 20

N°.....MF/DGB/ /2023

ALGER

- Madame et Messieurs les directeurs régionaux du budget pour communication
Aux contrôleurs budgétaires
- Mesdames et Messieurs les contrôleurs budgétaires auprès des administrations centrales.

Objet : A/S d'approbation des budgets des établissements publics à caractère administratif et des établissements publics assimilés

Ref : Arrêté n°15 du 09-03-2023 portant délégation aux contrôleurs budgétaires la compétence d'approbation des budgets des établissements publics à caractère administratif et des établissements publics assimilés sous tutelle.

La présente note a pour objet d'explicitier les modalités d'approbation des budgets des établissements publics à caractère administratif et des établissements publics assimilés, par les contrôleurs budgétaires.

Une fois le budget adopté par l'organe délibérant, le chef de l'établissement procède à l'établissement de cinq (05) exemplaires du budget, lesquels sont au préalable signés par ses soins et également revêtus du cachet rond de son service, avant leur transmission au contrôleur budgétaire concerné, tel que prévu par l'état annexé à l'arrêté n°15 sus référencé.

La transmission du budget signé au contrôleur budgétaire est accompagnée des pièces suivantes :

- Procès-verbal du conseil d'orientation ou d'administration, selon le cas,
- Projet de décision établie conformément au modèle annexé à l'arrêté n° 15 sus indiqué,

L'approbation du budget, par le contrôleur budgétaire est matérialisée par la signature de la décision conjointe portant approbation du budget et l'apposition du cachet rond de son service sur les feuillets composant le budget.

Une copie de la décision d'approbation signée par les différentes autorités concernées est transmise par la suite, par le chef de l'établissement, au contrôleur budgétaire.

Il demeure entendu qu'en cas d'élaboration d'un budget modificatif, les procédures relatées ci-dessus sont suivies en la matière.

A ce propos et à l'effet, d'assurer la mise en exécution des budgets des établissements publics, dans les plus brefs délais, il vous est demandé :

1- **d'accélérer les procédures d'approbation** et de prendre toutes les mesures y afférentes,

2- **d'assurer l'exécution** des budgets des établissements de santé, tels qu'ils sont approuvés par le ministère de tutelle. En cas de discordances entre le budget adopté par l'organe délibérant et le budget fixé par le ministre de tutelle concerné, le budget approuvé est exécutoire, en s'appuyant sur l'engagement du chef de l'établissement quant à la présentation dudit budget à l'adoption par l'instance délibérante, dans les meilleurs délais.

Veillez, agréer Madame et Monsieur l'expression de ma parfaite considération.

